

## **COMMISSION MIXTE FFvolley/LNV**

### **PROCES-VERBAL N°1 DU 07 MAI 2019**

**SAISON 2018/2019**

**Présents :**

Sabine FOUCHER, Présidente (FFvolley)

Michel DESMEDT (FFvolley – par visioconférence), Gilbert LOUIS (LNV), Bertrand LEYS (DTN – Rapporteur)

**Excusés :**

Bernard BELY (LNV - Ayant donné pouvoir à Gilbert LOUIS), Christine GIROD (LNV), Cinthya BAGATTO (FFvolley)

---

Les points suivants ont été abordés :

#### **1. LE TARIF DES INDEMNITES DE FORMATION POUR LA SAISON 2019/2020**

A l'unanimité, les indemnités pour la saison 2019/2020 sont reconduites telles que :

Féminin : 4 000 €/an plafonnés à 2 ans maximum, soit 8 000 €

Masculin : 7 500 €/an plafonnés à 2 ans maximum, soit 15 000 €

L'étude du document, remis par Gilbert LOUIS, concernant une réflexion sur l'ouverture d'indemnités hors périmètre des divisions LNV, a appelé à la mise en place de 2 lignes de travail :

- Se rapprocher des fédérations de sports collectifs ayant déjà pris en compte ce type d'indemnités (ex. Rugby), Bertrand LEYS est en charge de la collecte d'informations
- Se rapprocher du syndicat des joueurs et collecter avec celui-ci le coût des indemnités payées par les clubs suite à une mutation, en sortie de CFCP, le nombre d'athlètes déclenchant ces indemnités, le nombre d'athlètes restants dans le club formateur. Ce, afin de pouvoir déterminer au mieux la proposition d'indemnités de formation et l'évolution pour la saison 2020/2021

## **2. RAPPORT DE VISITE ET RESULTATS DE LA SESSION D'AGREMENT MINISTERIEL 2019**

Pour la session 2019 d'agrément ministériel, 8 clubs ont été visités (7 masculins, 1 féminin).

Suite au rapport de visites, la commission entérine la proposition :

- 6 renouvellements
- 1 renouvellement en attente de régularisation administrative
- 1 non renouvellement d'agrément pour non-respect du suivi scolaire et universitaire, opacité de la prise en charge, non-respect de cursus de formation de l'entraîneur

## **3. ETUDE DES DEMANDES DE CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SAISON 2019/2020**

Trois clubs font la demande pour une convention d'accompagnement pour la saison 2019/2020, et donc faire partie de la session 2020 d'agrément ministériel.

Suite à l'étude des documents envoyés, la commission propose à l'unanimité la convention d'accompagnement pour les clubs de Poitiers (LAM) et d'Illac (LBM). Le club de Mende (LBM) se verra délivrer la convention d'accompagnement si l'équipe support monte en nationale 3 pour la saison 2019/2020.

## **4. CHANGEMENT DU NOMBRE DE JEUNES DE MOINS DE 18 ANS (CAHIER DES CHARGES CFCP)**

Suite au courrier envoyé par le club de Nantes (LAF), demandant de prendre en compte que le Projet de Performance Fédéral (PPF) baisse l'âge d'entrée en Pôle France et donc la sortie de Pôle Espoir, il est demandé à la commission de statuer sur la proposition de modification du cahier des charges des CFCP et de passer de 2 mineurs possibles (avec dérogation acceptée par la DTN) à 4 mineurs possibles par saison.

La commission s'est déclarée favorable à cette évolution.

Bertrand LEYS est en charge de la modification du texte et de son envoi au Ministère des Sports pour approbation.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé que la date de la prochaine Commission Mixte soit placée au 27/09/2019.

Sabine FOUCHER  
Présidente de la Commission Mixte CMFL